



Contrat de **Location moto** entre Particuliers

Le Propriétaire et LOUEUR :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

ET

Le LOCATAIRE :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1.Objet du Contrat

Le propriétaire met à disposition du LOCATAIRE, une moto de marque
....., modèle, immatriculée
....., à titre onéreux pour la période convenue.

Kilométrage du véhicule : kms

Article 2.Durée de la Location

Date de début :

Date de fin :

Le LOCATAIRE s'engage à restituer la moto à la date et heure convenues.

Article 3.Prix de la Location

Les parties s'entendent sur un prix de location euros par jour (calendaires). Ce prix comprend un forfait dekms pour la durée du contrat.

Article 4.Kilométrage supplémentaires

Tout kilomètre réalisé au-delà du forfait indiqué à l'article 3 du présent contrat sera facturé au prix de euros.

Article 5.Caution

Lors de la mise à disposition des matériels par le LOUEUR, le LOCATAIRE verse une CAUTION par chèque d'un montant deeuros. Cette CAUTION n'est pas encaissée durant la DURÉE de la location. Lors de la restitution des matériels la CAUTION sera restituée au LOCATAIRE, déduction faite des éventuels dommages prévus à l'article 10. et 20.

Article 6.État des Lieux et Fiche Moto

Un état des lieux sera réalisé et une fiche détaillée de l'état de la moto (voir page 8) sera remplie conjointement par le LOUEUR et le LOCATAIRE au début et à la fin de la période de location. Toute détérioration constatée sera à la charge du LOCATAIRE.

Article 7.Responsabilités et Obligations du LOCATAIRE

Le LOCATAIRE s'engage à :

- Utiliser la moto de manière responsable.
- Couvrir les frais de carburant et d'entretien courant pendant la période de location.
- Ne pas sous-louer ou prêter la moto.

Le LOCATAIRE certifie sur l'honneur être en possession du permis l'autorisant à conduire le présent véhicule, et a présenté au propriétaire une pièce d'identité ainsi que son permis de conduire.

Article 8.Clause de Litige

En cas de litige découlant de ce contrat, les parties s'efforceront de résoudre le conflit à l'amiable. À défaut, le litige sera soumis aux tribunaux compétents.

Article 9 : Assurance

La moto est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par le propriétaire de la moto qui protège le LOCATAIRE contre:

- les blessures ou les conséquences du décès d'un passager, d'un piéton ou d'un occupant d'un autre véhicule.
- Les dommages matériels causés aux autres véhicules ou les immeubles.

Afin de rouler en toute sérénité MotoALouer conseille au LOCATAIRE d'opter pour une assurance temporaire auprès de prestataires comme **April Moto** ou **AXA**.

En l'absence d'assurance complémentaire:

Le LOCATAIRE ne bénéficie d'aucune couverture pour les dommages subis par la chose louée et engage personnellement sa responsabilité à raison desdits dommages, casse et vol. En cas de casse le LOCATAIRE s'engage à restituer le matériel endommagé et celui-ci devra être reconnaissable et complet. Les dommages subis par le matériel seront facturés au LOCATAIRE selon le tarif en vigueur par un professionnel habilité. Le vol et la perte du matériel ne sont pas couverts. Dans ces cas, le matériel sera facturé au LOCATAIRE sur la base de sa valeur, déduction faite d'un pourcentage de vétusté de 20% par an, En cas de vol par le LOCATAIRE, de détournement ou dommage quelconque résultant du non-respect des règles d'utilisation ou de la réglementation en vigueur, ou des termes et conditions du présent contrat, le LOUEUR est habilité à exercer un recours pour la totalité du préjudice.

Article 10 : Conditions d'Utilisation

Le LOCATAIRE s'engage à utiliser la moto de manière responsable et conformément à la législation en vigueur. Il est interdit de participer à des courses ou d'utiliser la moto sur des terrains non adaptés.

1.Prise en charge du matériel

Prise d'effet, mise à disposition et récupération : La location prend effet au moment où le LOCATAIRE prend possession du matériel et des accessoires qui lui sont livrés. Les risques seront transférés lors de la remise du matériel et des accessoires au LOCATAIRE qui en assumera la garde sous son entière responsabilité, celui-ci s'engageant à les utiliser en toutes circonstances « en bon père de famille ». Le présent contrat n'est en vigueur que pour la durée de la location. Si le LOCATAIRE conserve le matériel au-delà de cette période sans avoir régularisé sa situation, il perd le bénéfice de toutes les garanties prévues au contrat. Le LOCATAIRE reconnaît avoir reçu la chose louée en bon état de fonctionnement avec l'équipement de base. Il déclare avoir eu

personnellement toute latitude pour vérifier le matériel et le choisir conformément à ses besoins et de son niveau de pratique.

2. Restitution du matériel

Le LOCATAIRE est tenu de restituer le matériel au LOUEUR au terme de la durée de location définie dans le contrat de location et ce, à l'heure définie. Le matériel ainsi que tous les accessoires mis à disposition par le LOUEUR (casques, etc.) doivent être restitués au LOUEUR dans un état identique à celui qui lui a été confié. Si le LOCATAIRE a perdu ou endommagé des accessoires, il est tenu d'en avertir le LOUEUR, ceux-ci lui sont facturés. Les dommages matériels sont facturés aux tarifs publiés en magasin.

3. Utilisation

Le LOCATAIRE est apte à pouvoir se servir du matériel loué qu'il s'engage à utiliser lui-même. De convention expresse entre les parties, le prêt ou la sous-location des matériels est strictement interdite, de convention expresse entre parties, il est strictement interdit au LOCATAIRE d'intervenir sur le matériel en cas de panne. Pour toute autre cause, le LOCATAIRE devra avertir sans délai le LOUEUR en l'appelant à son numéro de téléphone. Le LOCATAIRE s'engage à utiliser la chose louée avec prudence, sans danger pour les tiers conformément aux réglementations en vigueur. Le LOCATAIRE est toujours responsable des dommages corporels et matériels qu'il cause à l'occasion de l'utilisation du matériel loué (article 1242 du code civil). Lors du stationnement du matériel sur la voie publique, il est obligatoire pour le LOCATAIRE de poser au moins un antivol. En cas de vol des matériels, le LOCATAIRE devra avertir sans délai le LOUEUR, déposer plainte auprès des autorités habilitées et fournir une photocopie du dépôt de plainte et en informer sa propre assurance. La caution sera encaissée.

Article 11 : Équipement de Sécurité

Le LOCATAIRE doit utiliser un casque de sécurité, des gants et le matériel de protection adéquat.

Article 12 : Limites Géographiques

La moto ne doit pas être utilisée hors du territoire métropolitain français, sauf autorisation écrite par le propriétaire.

Article 13 : Carburant et Entretien

Le carburant est à la charge du LOCATAIRE. La moto doit être restituée avec le même niveau de carburant qu'au début de la location. Tout entretien nécessaire en raison d'une utilisation normale est à la charge du propriétaire.

Article 14 : Procédure en Cas d'Accident ou de Panne

En cas d'accident ou de panne, le LOCATAIRE doit immédiatement informer le propriétaire et l'entreprise MotoALouer et suivre les instructions fournies, y compris pour les réparations ou le remorquage.

Article 15 : Options de Prolongation/Renouvellement

Pour prolonger la location, le LOCATAIRE doit contacter le propriétaire au moins 24 heures avant la fin du contrat pour obtenir une approbation.

Article 16 : Retard de Restitution

En cas de retard dans la restitution de la moto, des frais supplémentaires peuvent être appliqués selon les tarifs de la location à la journée fixés par le propriétaire.

Article 17 : Annulation de la Location

La location peut être annulée jusqu'à 48 heures avant le début sans frais sous réserve d'en avoir fait la demande auprès d'un membre de l'équipe MotoALouer ou du propriétaire. Les annulations tardives peuvent entraîner des frais.

Article 18 : Contraventions et Infractions Routières

Le LOCATAIRE est seul responsable des contraventions ou des infractions routières commises pendant la période de location de la moto. Cela inclut, mais n'est pas limité à, les infractions telles que les excès de vitesse, le stationnement non autorisé, et tout autre manquement aux règles de la circulation routière.

- **Responsabilité des Amendes** : Toutes les amendes ou frais résultant de telles infractions seront à la charge exclusive du LOCATAIRE. Le LOCATAIRE s'engage à payer toutes les amendes et pénalités liées à des infractions routières survenues pendant la durée de la location.
- **Notification et Paiement** : En cas de réception par le propriétaire d'une notification de contravention concernant des périodes durant lesquelles la moto était sous la responsabilité du LOCATAIRE, le propriétaire

transférera cette notification au LOCATAIRE. Le LOCATAIRE devra s'acquitter du paiement de l'amende dans les délais légaux requis.

- **Administration** : Le LOCATAIRE s'engage à informer le propriétaire dans les plus brefs délais de toute contravention reçue directement par lui durant la période de location et à fournir une preuve de paiement si demandée.

Cette clause vise à clarifier la responsabilité du LOCATAIRE concernant le respect des lois de circulation et le paiement de toutes les pénalités encourues, assurant ainsi que le propriétaire de la moto ne soit pas tenu responsable des actions du LOCATAIRE.

Article 19 : Vérification d'Identité et de Permis de Conduire

Avant la mise à disposition de la moto, le LOCATAIRE doit fournir une preuve d'identité valide (carte nationale d'identité ou passeport) et une copie de son permis de conduire valide, autorisant la conduite du type de moto objet du contrat. Le LOUEUR a le droit de refuser la location si les documents présentés ne satisfont pas aux exigences légales ou si le permis de conduire n'est pas approprié pour le type de moto louée.

Article 20 : Droit applicable

Le contrat et les conditions générales de location sont exclusivement régis par le droit français. Préalablement à toute action en justice, auprès du tribunal territorialement compétent, le LOUEUR et le LOCATAIRE s'engagent à régler le différend qui les opposerait à l'amiable, par le biais, notamment, d'une procédure de conciliation.

SIGNATURES

Fait en deux exemplaires originaux, chaque partie reconnaît avoir reçu le sien.

En apposant ma signature, je confirme mon accord sur le présent contrat ainsi que sur les conditions générales de location. Fait en 2 exemplaires remis à chacun des signataires

(signature du LOUEUR)

En apposant ma signature, je confirme mon accord sur le présent contrat ainsi que sur les conditions générales de location. Fait en 2 exemplaires remis à chacun des signataires

(signature du LOCATAIRE)

FICHE ÉTAT DES LIEUX DE LA MOTO

Loueur

Nom du client: Tél:
 Adresse:
 N° Permis:
 Mail:

Type..... Marque.....
 Autre.....

IMMATRICULATION

Année

DEPART

RETOUR

Date et heure	Le .../.../..... à ... h.....	Le .../.../..... à ... h.....
Carburant		
Kilométrage	KM :	KM :
État de la moto	 	
<ul style="list-style-type: none"> Rayure Rayure importante Coup A remplacer 		
Etat des pneus	<input type="checkbox"/> Neufs AV <input type="checkbox"/> Etat d'usage <input type="checkbox"/> Neufs AR	<input type="checkbox"/> Etat d'usage AV <input type="checkbox"/> Dégradés AV <input type="checkbox"/> Crevaison <input type="checkbox"/> Autre _____

Contrôles	ÉTAT MOYEN BESOIN DE REPARATION	BONNE ETAT BESOIN DE REPARATION
	Contrôles effectués	A contrôler
	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fourche, carénage. <input type="checkbox"/> Rétroviseurs: État, fixations. <input type="checkbox"/> Guidon <input type="checkbox"/> Selle <input type="checkbox"/> Eclairage <input type="checkbox"/> Réservoir <input type="checkbox"/> Jante <input type="checkbox"/> Moteur <input type="checkbox"/> Cadre <input type="checkbox"/> Clés: Nombre, état. <input type="checkbox"/> Garde-boue, protège-carter, etc. <input type="checkbox"/> Antivol, sacoches, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fourche, carénage. <input type="checkbox"/> Rétroviseurs: État, fixations. <input type="checkbox"/> Guidon <input type="checkbox"/> Selle <input type="checkbox"/> Eclairage <input type="checkbox"/> Réservoir <input type="checkbox"/> Jante <input type="checkbox"/> Moteur <input type="checkbox"/> Cadre <input type="checkbox"/> Clés: Nombre, état. <input type="checkbox"/> Garde-boue, protège-carter, etc. <input type="checkbox"/> Antivol, sacoches, etc.

▷ **NOTES**

Fait en deux exemplaires originaux remis à chacune des parties,
 A, le

▷ Le locataire
 signature précédée de la mention
 manuscrite
 bon pour accord

Le loueur
 signature précédée de la mention
 manuscrite
 bon pour accord